



# L'environnement bâti – État des lieux et la gestion des résidus ultimes

Pour le Bureau d'audience publique sur l'environnement

364 P  NP  DM172.1

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

**Présenté par:**

Sylvain Perron, directeur des affaires gouvernementales et de la gestion administrative  
Laurent Beaudry, ing. MBA, Associé écologique LEED, vice-président adjoint, Macogep

Présentation pour: BAPE

Qui sommes-nous?

# Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec

Notre mission

Orienter la transformation de l'environnement bâti pour créer des bâtiments et des collectivités écologiques, rentables et offrant des lieux de vie, de travail et de loisirs sains.

Engager la participation active de l'industrie et des gouvernements, en soutenant les organismes dans le but d'accélérer la construction et le développement durable au Québec.



## Qui sommes-nous?

# Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec

## Ce que nous faisons

- Nous rassemblons près de 600 professionnels engagés dans la planification, la conception, la construction et l'exploitation de bâtiments écologiques au Québec.
- Nous offrons la plus large gamme de formations sur le bâtiment durable en français en Amérique.

## Contenu de la présentation

# Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec

- Contexte
- Trois études de cas
- L'importance des certifications
- Les recommandations

# Contexte

- Le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 prévoit plus de 135 milliards d'investissements en infrastructure.
- Adoption du projet de loi 66 : les donneurs d'ouvrages doivent donner l'exemple.
- On produit entre 20 et 30 kg de déchets par m<sup>2</sup> de construction.

# Trois études de cas pour réduire les MR en CRD

Tirées de notre guide sur la réduction à la source des matériaux et résidus de construction:

- Déconstruction
- Restauration
- Préfabrication



# Déconstruction

- L'objectif? Retirer les composantes et matériaux d'un ouvrage afin de maximiser leur conservation dans un objectif de réemploi ou de récupération.

Dans le cas de la déconstruction de l'hippodrome de Montréal:

- Une réduction de 82% des résidus enfouis
- Une réduction de 13% des émissions de gaz à effet de serre

# Restauration

- Le principe: Il est plus écologique de restaurer les bâtiments ou une partie d'un bâtiment plutôt que de les démolir et de les reconstruire.

Dans le cas des cinq toitures des bâtiments d'Aéroport de Montréal: la pratique de resurfaçage des toitures aura permis de:

- Réduire les coûts de 49 % sur 50 ans comparativement à la réfection traditionnelle.
- Réduire de 41% des émissions de GES

# Préfabrication

- Le principe? Il s'agit d'une technique de construction qui consiste à fabriquer en usine des éléments d'un ouvrage qui seront ensuite assemblés sur le chantier.

Dans le projet de multilogements (59) communautaires à Québec (notre étude de cas), nous avons pu observer:

- Une diminution de 1,97 kg de matières résiduelles par m<sup>2</sup> construit
- Réduction des coûts de 10 à 16 % liée à la fabrication des composés préfabriqués.

# Préfabrication – Pourquoi ça fonctionne?

- La pratique courante pour les entrepreneurs est de commander un surplus de matériaux.
- Les conditions météorologiques pendant les chantiers peuvent endommager certains matériaux.
- Étant donné les coûts de main-d'œuvre liés à la gestion et à la récupération des matériaux, les entrepreneurs préféreront généralement envoyer les matériaux en surplus ou endommagés au rebut.
- Il est également plus facile de mettre en place des protocoles de gestion des matières résiduelles dans un endroit contrôlé.

# L'importance des certifications dans la gestion des résidus en CRD

La certification LEED : La certification la plus répandue en Amérique du Nord

- Les préalables
- Les crédits supplémentaires

# Les préalables – Plan de gestion des GMR

- L'objectif est de planifier d'avance la gestion des déchets de construction pour:
  - Réduire à la source la quantité de déchets
  - Réutiliser une certaine quantité des matériaux
  - Recycler les matériaux
  - Valoriser ce qui peut être valorisé
- Ensuite, il s'agit de conclure les accords nécessaires avec les fournisseurs de services.

# Les préalables – Le rapport final des déchets de CRD

- Un rapport final sur la quantité totale de déchets de CRD évoquant les quantités (en poids ou en volume) doit être produit.
- Ce rapport final doit énumérer la quantité totale de déchets de construction et de démolition produite par le projet et la quantité de déchets totaux réacheminés.

# Les crédits - Réduction de l'impact du cycle de vie du bâtiment

- La certification LEED accorde des crédits lorsque les projets favorisent la réutilisation adaptative, par exemple, par la conservation de bâtiments historiques ou encore la rénovation de bâtiments abandonnés, ou bien la réutilisation de matériaux provenant du même site ou même hors site.

# Crédit - La gestion des déchets de construction et de démolition

- Des crédits sont donnés lors du détournement de flux de déchets.
- Il est possible d'obtenir des crédits lorsque l'objectif de générer moins de 2,5 livres de déchets de construction par pied carré de superficie du bâtiment (12,2 kg par mètre carré) est atteint.

# Crédit - Divulgation et optimisation des produits de construction

## Déclaration environnementale de produit

- Les produits ayant une déclaration environnementale de produit prouvent qu'une analyse de cycle de vie rigoureuse (ISO 14044, 14025, 14044 ou 21930) a été réalisée et mentionne l'ensemble des impacts sur l'environnement du produit en question.

# Les recommandations

# Recommandation #1

Les donneurs d'ouvrage: Formaliser des exigences en matière de récupération

## Recommandation #2

Publier un guide de bonnes pratiques de planification des projets visant la gestion des matières résiduelles pour les donneurs d'ouvrage

## Recommandation #3

Imposer un processus de conception  
intégré à tous les donneurs d'ouvrage  
publics

## Recommandation #4

# Encadrer au niveau gouvernemental les centres de tri

Le programme de reconnaissance des centres de tri de Recyc-Québec doit être davantage valorisé

## Recommandation #5

Offrir des incitatifs financiers aux entrepreneurs, notamment en région éloignée pour la gestion des matières résiduelles

## Recommandation #6

Pour les municipalités: Émettre un permis doit être associée à un plan de gestion des matières résiduelles pour tout chantier de construction, rénovation et de démolition

## Recommandation #7

# Augmenter la formation sur la saine gestion des matières résiduelles auprès de tous les employés

Le tri des rejets ou l'attention portée à la réduction des matériaux ne fait pas partie des tâches traditionnelles de différents corps de métiers présents dans les chantiers.

# Nous joindre

Par courriel : [info@batimendurable.ca](mailto:info@batimendurable.ca)

Pour nous suivre sur les médias sociaux:



[www.facebook.com/CBDCaQc](http://www.facebook.com/CBDCaQc)



Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec